

Action Entreprises et Environnement

Champagne-Ardenne et Meuse



Lettre d'information

Cette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services** (CNAMS) dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

L'actu de la CNAMS :

La CNAMS de Reims accueille un nouveau visage, celui de Lucas Williot. Il est le nouvel alternant pour l'année 2021-2022 succédant ainsi à Antoine Locatelli. Il sera chargé du développement de l'offre Hygiène Sécurité Environnement que propose la CNAMS depuis peu. Il réalise comme ses prédécesseurs une licence QHSE (qualité hygiène sécurité et environnement)

« J'ai intégré la CNAMS afin de montrer tout mon potentiel et pouvoir aider les entreprises dans leurs projets. »

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau collègue.



Dans ce numéro :

RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES : Page 2



GESTION DES DÉCHETS : Page 3



GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES : Page 4 - 6



VALORISATION DES ENTREPRISES ET TRAITEMENT DES EAUX D'HYDROCARBURES : Page 6 - 7



Pour toutes questions, merci de flasher les QR Code à la fin de ce document.

REDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Danger pour l'environnement aquatique

De nombreuses substances sont utilisées lors d'activités industrielles. Certaines peuvent en cas de rejet dans l'environnement avoir des impacts négatifs sur les milieux aquatiques.

Le symbole de danger « Dangereux pour l'environnement » est représenté par le pictogramme suivant. Il est applicable aux matières provoquant des effets néfastes sur l'environnement et les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques, etc.).

Ces substances chimiques peuvent avoir deux types de toxicité :

- Toxicité aiguë : substance capable de provoquer des effets néfastes sur des organismes aquatiques lors d'une exposition de courte durée.
- Toxicité chronique : substance capable de provoquer des effets néfastes sur des organismes aquatiques à long terme.

Une pollution aquatique peut également intoxiquer les Hommes notamment à travers la consommation quotidienne d'eau.



SGH 09 Produit Danger pour l'environnement

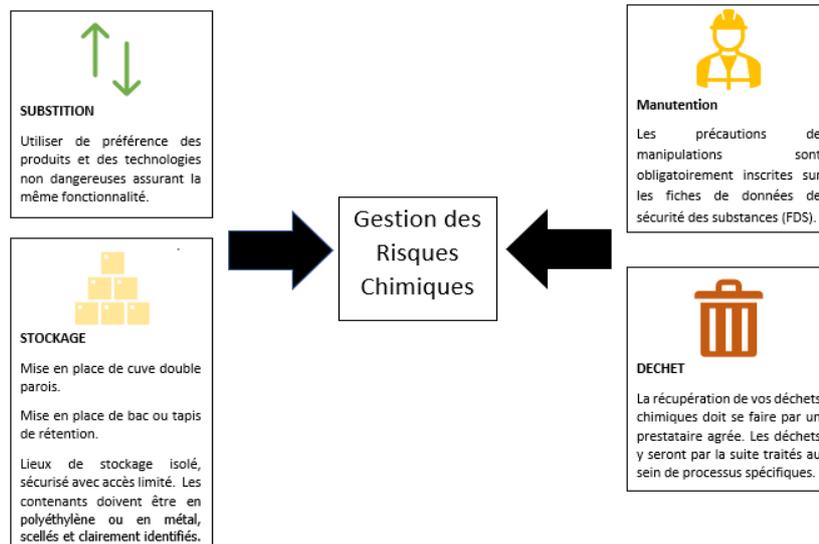
Depuis 2017, les nouveaux pictogrammes doivent figurer sur les contenants des produits chimiques.

Quelles sont les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ?

Les substances chimiques pouvant avoir des effets néfastes sur le milieu aquatique sont nombreuses en voici une liste :

- Certaines matières actives de pesticides (composés organochlorés : lindane, parathion) et de désherbants;
- CFC (chlorofluorocarbone) ;
- Certains solvants (thiodicrésol) ;
- Certains composés de métaux lourds;
- PCB (polychlorobiphenyls) et PCT (polychloroterphenyls).

La gestion des risques chimiques



Pour toutes questions, merci de flasher les QR Code à la fin de ce document.

GESTION DES DECHETS

Le bac à graisse

Le bac à graisse est un système de prétraitement des eaux. Il est obligatoire pour les professionnels de la restauration : restaurants, traiteurs, bouchers, charcutiers, boulangers, etc. Les effluents graisseux ne doivent pas être rejetés dans les réseaux d'assainissement car ils peuvent dégrader ces derniers.

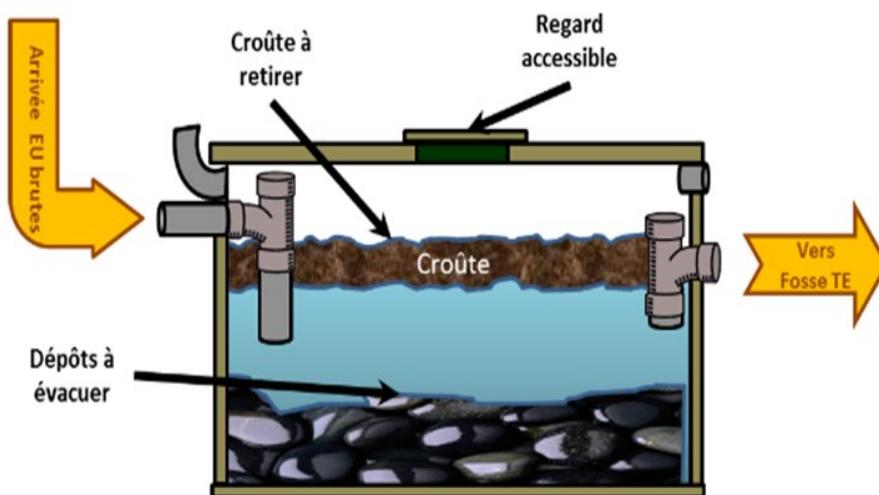
Afin d'éviter ces nuisances, les collectivités rendent généralement la mise en place d'un bac à graisses obligatoire.



Source: Devistravaux.org

Le fonctionnement du bac à graisse

Les bacs à graisses ont pour rôle de retenir les graisses dans les eaux usées avant leur passage dans le réseau d'assainissement. Le bac à graisse a deux fonctions : le **débouage** et la **séparation des graisses par flottaison naturelle**.



Source : Auxisud.fr

Les dimensions de cette installation varient en fonction de la taille de l'établissement et de la quantité d'eau utilisée lors des activités de travail.

À mesure que les eaux usées entrent dans le bac, leur débit est ralenti, de sorte que les solides les plus lourds se déposent au fond et les graisses plus légères flottent à la surface. Le tuyau d'évacuation est situé en dessous du tuyau d'entrée et permet une évacuation de l'eau sans les graisses vers le réseau d'assainissement.

Comment entretenir un bac à graisse ?

Le nettoyage d'un bac à graisse sous évier et d'un bac complet peut se faire sans l'aide d'un prestataire extérieur. Pour un bac à graisse sous évier, il devra être réalisé tous les 2/3 jours alors que le bac complet devra être entretenu tous les 3 à 4 mois en fonction de l'activité. Pour ce faire, voici les étapes à suivre :

1. Enlever le couvercle du bac à graisse ;
2. Oter la croûte formée par les graisses à la surface de l'eau ;
3. Vider l'eau du bac à graisse ;
4. Gratter les dépôts situés au fond du bac ;
5. Jeter tous les déchets aux ordures ou confiez-les à un professionnel de l'assainissement ;
6. Nettoyer le bac et les canalisations d'évacuation de votre cuve dégraisseuse à l'eau claire ;
7. Remplir le bac d'eau propre.

A l'inverse du bac, l'entretien de la cuve à graisse doit être réalisé par un prestataire extérieur. L'entretien de ces cuves de grand volume devra être réalisé tous les 6 à 12 mois maximum en fonction de l'activité. Le prix de l'intervention varie de 100 à 250 euros en fonction de la taille de la cuve.

La CNAMS peut vous accompagner dans la recherche d'expert d'assainissement.

GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

Les toitures végétalisées

Face à des épisodes pluvieux de plus en plus importants, et, à une urbanisation grandissante les réseaux d'assainissements saturent très rapidement. La végétalisation de toiture est une solution adaptée pour la gestion des eaux pluviales.

Selon l'épaisseur de substrat et le type de végétaux utilisés, il existe trois types de toitures végétalisées :

La végétation extensive



Source : moncouvreur.pro

Il s'agit de créer un écosystème permanent, tel qu'un couvre-sol vierge, de la mousse et/ou du sedum.

Son principal avantage est qu'il ne nécessite aucun entretien, ni arrosage, sauf en cas de sécheresse prolongée.

Cette solution est très adaptée aux toits plats avec de grandes extensions. Comme inconvénient, ces toits ne peuvent être ni cultivés ni piétinés. En termes de prix, ce type de toiture coûte 30 à 50 euros/m². Elle doit être réalisée sur des supports en béton, acier et bois sur des pentes jusqu'à 20%.

La végétation semi-intensive

Il s'agit de la création d'un complexe de culture avec une épaisseur moyenne de substrat. Ce type de culture peut mélanger le couvre-sol, les plantes à fleurs ou à feuillage, les légumes et même de petits arbustes. La végétalisation semi-intensive nécessite un arrosage régulier et un entretien modéré.



Source : siplast.fr

La végétation intensive



Source : maison & travaux

Elle consiste à transposer en toiture les éléments d'un jardin (des graminées, du gazon, des végétaux de grande taille, des plantes vivaces ou des arbustes décoratifs). La condition indispensable pour ce type de végétalisation est l'obligation de posséder un support solide capable de supporter le poids du jardin et la saturation d'eau pendant les périodes de précipitations intenses.

L'investissement de départ est beaucoup plus élevé de 100 à 180 €/m² selon le type de plantation, il faudra dépenser jusqu'à 300 €/m².

Composition d'une toiture végétalisée

La toiture végétalisée est composée de plusieurs couches, le substrat en fait parti. L'épaisseur du substrat va varier en fonction du type de toiture et de végétation à mettre en œuvre :

Toiture dimensionnée de 5 à 10 cm.

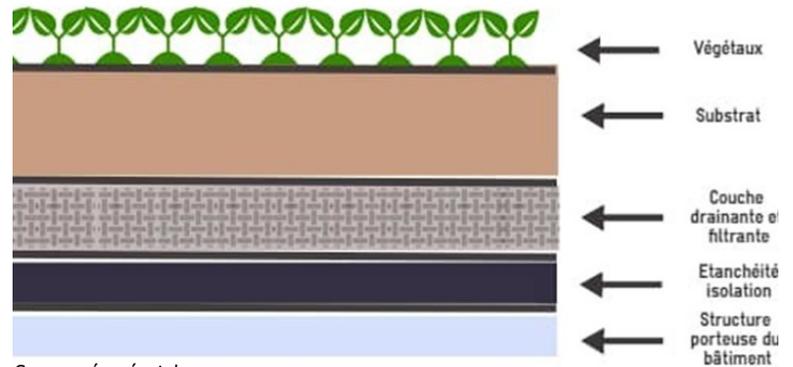
Cette faible épaisseur du substrat est caractéristique d'une toiture extensive. Les végétaux qui y seront plantés, le seront de manière superficielle. Limitant la végétation à de la mousse, des sedums et des herbacées.

Toiture dimensionnée de 10 à 25 cm.

Cette épaisseur intermédiaire est caractéristique d'une toiture semi-intensive. Elle permet la plantation d'un gazon, de plantes basses et d'arbustes.

Toiture dimensionnée à 25 cm ou plus.

Cette épaisseur importante permet la plantation d'arbres ou de grands arbustes au système racinaire important.



Source : écovégétal.com

Le substrat désigne un composé nutritif spécifique aux toitures végétalisées. Il assure l'apport nécessaire en nutriments, en eau, en oxygène et permet l'enracinement de la végétation. Il est généralement constitué d'un mélange de matériaux et de minéraux (terre, sable, billes, écorce...).

La couche drainante assure l'évacuation de l'eau en excès et évite l'asphyxie des racines. Elle est obligatoire. Il existe différents types de matériaux pouvant assurer la fonction de drainage comme les granulats minéraux poreux, les éléments alvéolaires et poreux et les géotextiles et composites spécifiques pour l'utilisation en drainage.

La couche filtrante retient le substrat et participe au maintien des propriétés de ce dernier. Elle s'interpose entre le substrat et la couche drainante pour éviter leur mélange et un colmatage éventuel de la couche drainante.

La couche d'étanchéité est une membrane permettant de séparer le substrat du support. Son rôle est d'empêcher que des racines ne viennent transpercer le toit.

La couche d'isolation permet d'isoler la toiture de la végétation.

La structure porteuse est la structure la plus importante, elle doit être solide et résistante. Son rôle est de supporter le poids des différentes couches de la toiture pouvant tripler en cas d'engorgement d'eau de pluie. Elle peut être en béton, en bois ou en acier.

Les avantages d'une toiture végétalisée

L'installation d'une toiture végétalisée apporte de nombreux avantages pour l'environnement :

Le toit vert, peut réduire le risque d'inondation. Il retient l'eau de pluie et l'évacue par évapotranspiration. Il assure un meilleur drainage des eaux de pluie et réduit le ruissellement.

La toiture végétalisée est une excellente solution d'isolation thermique. En effet, elle permet de réduire de près de 40% les variations de température. De cette manière, elle a un impact économique sur les dépenses de chauffage hivernal et d'air conditionné estival.

La toiture végétalisée est aussi un bon isolant phonique avec une diminution drastique des nuisances sonores.

Au delà de l'esthétique, elle offre des atouts contre l'empreinte carbonique, avec l'absorption des gaz à effet de serre et la production d'oxygène.

La toiture végétalisée favorise aussi la biodiversité de la flore mais également celle de la faune attirant aussi de nombreux insectes (pollinisateurs, diptères, etc.).

La CNAMS peut vous accompagner sur vos projets de toitures végétalisées notamment avec des subventions des Agences de l'eau.

Le projet de l'entreprise HYDROFLASH (52)

Dans son projet de création d'une nouvelle aire de lavage à haute pression. L'entreprise Hydroflash a fait appel à la CNAMS afin de l'accompagner dans ses travaux.

Le projet comprend :

- le transfert de la station de lavage actuelle vers une nouvelle zone;
- la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie;
- la mise en place d'un système de recyclage des eaux de lavage;

Un dossier de demande de subvention a donc été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au second semestre 2020.

Au début du mois de Septembre 2021, des conseillers HSE (Hygiène Sécurité Environnement)

de la CNAMS ont pu réaliser la vérification de fin de travaux. Cette visite a permis de vérifier la bonne efficacité des équipements mis en place afin d'avoir un retour d'expérience sur ce projet.



Photo : Aire de lavage Hydroflash

La gestion et le recyclage de l'eau avec l'entreprise HYDROFLASH (52)

La création de la nouvelle station comprend quatre pistes de lavage et deux rouleaux de lavage. Le projet subventionné est un système de recyclage des eaux de lavages.

La gestion de l'eau du site est effectuée par la mise en place :

- de deux séparateurs à hydrocarbures ayant un débit de traitement de 10L/s et une rétention d'hydrocarbure de 1000L. Le déboureur est équipé d'une alarme de trop plein mais n'est pas équipé de by-pass (système permettant l'évacuation des effluents en cas de trop plein).
- de deux cuves de 20 000L.
- d'une pompe de relevage. Cette pompe permet de propulser l'eau vers les modules de lavage.
- d'un module de haute pression pistes « Lavance ». Cet équipement permet de mettre en place un programme de lavage pour les quatre pistes de la station.

Les eaux pluviales de voiries et de toitures sont, à la demande de la ville de Chaumont, collectées par les gouttières et les caniveaux puis envoyées dans un déboureur-déshuileur de 10L/s. Les eaux pluviales traitées sont ensuite évacuées vers la pompe de relevage pour être utilisées lors d'activités de lavage à travers l'équipement « Lavance » installé.

Les eaux de lavage des pistes et des rouleaux sont également collectées puis envoyées dans l'une des deux cuves, avant d'y être traitées par le deuxième séparateur d'hydrocarbure. Les eaux de lavage sont stockées dans la deuxième cuve de 20 000 L en attente d'une nouvelle utilisation.



Photo : Déboureur-déshuileur et pompe de relevage

Ces installations permettent à l'aire de lavage d'Hydroflash d'anticiper d'éventuelles restrictions d'eau en période de canicule.

Retour d'expérience : HYDROFLASH (52)

Monsieur Sanchez gérant et propriétaire de la station de lavage Hydroflash, nous fait part de son retour d'expérience dix mois après sa mise en service.

Quelles sont les avantages de cet investissement ?

Notre nouvel investissement, nous permet de réduire la consommation d'eau grâce aux équipements de recyclage et récupération d'eau de pluie. Le nombre d'entretiens sur nos séparateurs est aussi diminué.

Un autre avantage important de notre installation de lavage est qu'elle peut poursuivre son activité même lors d'une période de canicule.

Observez-vous une baisse de votre consommation d'eau ?

Notre station de lavage a pour objectif une consommation de 183 000 litres d'eau/an soit 183m³, pour une station de pistes de lavage cela représente une faible consommation.

A quelle fréquence vos séparateurs sont-ils entretenus ?

Depuis la mise en service de la station, nous n'avons pas encore eu besoin de faire la vidange de nos séparateurs. Nous pensons qu'un entretien tous les ans sera nécessaire alors qu'avec nos anciennes infrastructures nous étions à deux entretiens par an.

Estimez-vous être plus responsable dans la protection de l'environnement ?

Oui bien sûr c'est nécessaire, nous utilisons déjà des produits neutres dans nos activités de travail. Je pense que ces petites démarches nous permettent d'avancer dans la protection de l'environnement.

Quelle a été le rôle de la CNAMS dans l'aboutissement de votre projet ?

La CNAMS m'a accompagné de la conception à la mise en service de mon projet, en me conseillant, afin de mettre en place un dossier de subvention auprès des agences de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Vous aussi, vous avez comme projet de préserver l'environnement ? N'attendez plus, faites appel à la CNAMS, nous vous accompagnerons.

Financement d'un projet de gestion des eaux

Afin d'éviter la pollution des réseaux d'assainissements de votre commune, suite à des boues ou à des hydrocarbures, le déboureur est la bonne solution.

Des aides financières peuvent être demandées pour ce type d'installation, notamment auprès de l'Agence de l'Eau de votre secteur.

Si vous souhaitez installer un déshuileur, entrez en contact avec nos chargés de mission environnement, ils vous accompagneront tout au long de votre projet d'investissement ou de mise en conformité.

Pour toutes questions, merci de flasher le QR Code à la fin de ce document.

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

Journées Mondiales célébrées :

- 2 février 2022 : Journée mondiale des zones humides.
- 22 mars 2022 : Journée mondiale de l'eau.
- 21 mai 2022 : Journée mondiale de la diversité biologique.
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement.

Label Imprim'Vert :

- Novembre 2021—Mars 2022 : Renouvellement Millésime Imprim'Vert 2022.



L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



FLASH ZONE



Vous avez des questions ?
Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET



Vos contacts à la CNAMS

Bastien LEPREUX - Mél. : bastien.lepreux@cnams-ca.fr

Charline VAN MELLO - Mél. : charline.vanmello@cnams-ca.fr

CNAMS - 45 rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - www.cnams-ca.fr

Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.